

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillardards – Catamarans

Prescription de la FF Voile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Critérium départemental – Goule's Cup

29 septembre 2024

Village Loisirs de Goule

Les 1000 lieux du Berry – Village Loisirs de Goule & Comité départemental de voile du Cher

Grade : 5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

- 2.1 Conformément aux articles 20.2.3.3 du Code de publicité de World Sailing ([lien internet](#))
- 2.2 Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - 3.1.1 - tous les bateaux dériveurs solitaires et doubles
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à l'accueil de la base nautique le jour de l'épreuve.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - questionnaire de santé sera disponible le jour d'inscription
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

- 4.1 Gratuit

5. PROGRAMME

- 5.1 Apéritif barbecue le 29 septembre 2024 à 19h00 à la base nautique (participation de 10 € par personne pour les benjamins et minimes – 12 € pour les autres coureurs et entraîneurs – 15 € pour les accompagnants (le petit-déjeuner du dimanche matin est compris)
- 5.2 Terrain de camping gratuit pour les coureurs et autres possibilités d'hébergement nous consulter.
- 5.3 Confirmation des inscriptions le 29 septembre 2024 de 9h à 10h30

Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
29/09/2023	11h00	Toutes classes

- 5.5 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.
 5.6 Le nombre maximum de course à courir est fixé à 5 manches.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 29 septembre 2024

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront précisés à la confirmation des inscriptions.
 7.2 L'emplacement de la zone de course sera précisé à la confirmation des inscriptions.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les séries la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
 9.2 (a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 (b) Quand 3 à 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 (c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
 9.3 Le système de classement sera précisé à la confirmation des inscriptions.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} - 1^{ère} Féminine, 1^{er} jeune (-15 ans) en dériveur intersérie, 1^{er} et 1^{ère} Féminine en Optimist école et 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} - 1^{ère} Féminine en Optimist.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour les coureurs :

- il sera possible d'arriver sur le site à partir du vendredi 29 septembre mai à 18h.
- un espace gratuit de type emplacement camping avec accès aux sanitaires sera mis à disposition.
- D'autres logements locatifs de type chalet, bungalow, chambre hôtelière sont également disponible.
- Possibilité de prêt ou location de bateau sur site, uniquement sur réservation au 07 57 51 19 18 (centre nautique)

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Le Village Loisirs de Goule

Contact : Mail : o.cousin@villagedegoule.com

Tél : 02 48 60 82 66 (Hébergements) / 07.57.51.19.18 (Club de Voile)

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)